



Chers membres du groupe PUM

Création : vendredi 18 septembre 2020 10:28

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre appel à l'unité. Et encore plus votre appel à collecter des fonds pour engager un avocat.

Deux principes constitutionnels que je ne remets nullement en cause. C'est votre droit démocratique.

En tant que syndicat neutre et apolitique, nous voulons juste vous donner quelques pistes de réflexion. Ceci est le fruit de notre expérience pratique de plusieurs années de syndicalisme. Aujourd'hui, plus que jamais, prendre des responsabilités dans un syndicat signifie réaliser que chaque pas, chaque point de vue, chaque appel, même chaque message tweet ou facebook peut avoir des conséquences importantes pour les affiliés mais aussi pour le syndicat lui-même. Chaque signature a un impact direct sur l'avenir de nos 55 000 policiers. Ce principe s'applique à toute association qui s'engage au quotidien dans un but social. Et c'est une grande différence avec la démagogie ou une politique de la terre brûlée où tout débat et consensus est exclu. Mais chaque peuple peut élire ses dirigeants et a donc ceux qu'il mérite. Il en va de même pour les associations...

L'établissement d'une association de fait signifie que chaque participant est personnellement et solidairement responsable. De plus, en cas de perte d'une procédure judiciaire, chaque membre sera tenu individuellement responsable du paiement des frais de justice. C'est aussi simple que cela. Je vous conseille de collecter des fonds dès maintenant afin de pouvoir payer cette indemnité de procédure. N'oubliez pas non plus que nous vivons en Europe occidentale, et non aux États-Unis. Ou, pour dire les choses franchement, aucune révolution n'a encore été gagnée devant les tribunaux.

Êtes-vous prêt à prendre la hache et la faux, à vous mettre en grève pendant des mois sans revenus ? Ok, c'est bon à savoir. Je compte sur vous la prochaine fois que nous appellerons le personnel à faire grève.

En ce qui concerne les règles relatives aux élections sociales, il existe en effet deux grands systèmes d'élections sociales dans notre pays.



Chers membres du groupe PUM

Création : vendredi 18 septembre 2020 10:28

Nous connaissons les élections sociales dans le secteur privé et les élections sociales dans la fonction publique.

Comme vous le savez peut-être, il faut franchir un certain seuil au sein de la fonction publique pour être reconnu et représentatif en tant que syndicat. Actuellement, au moins 10 % du personnel d'un certain secteur doit être affilié à votre syndicat pour être reconnu et représentatif.

Les élections sociales dans le secteur privé sont également soumises à de nombreuses règles.

Les élections sociales ont lieu tous les 4 ans. Dans le secteur privé, ce sera à partir de 2020. Concrètement, cela signifie que vous ne pourrez à nouveau vous présenter comme candidat qu'à partir de 2024.

La question que vous devez vous poser est de savoir si vous pouvez attendre aussi longtemps pour discuter de vos demandes.

Des règles similaires s'appliquent également au sein de la fonction publique. Ici, la période de contrôle de la représentativité est de 6 ans.

Et cette période de contrôle est juste derrière nous.

Cela ne résout pas non plus vos soucis quotidiens.

Une procédure judiciaire ?

Un avocat va donc réussir à forcer la modification d'une loi devant un tribunal ? Une loi qui a été votée par un parlement ? La séparation des pouvoirs, cela vous parle ? C'est un principe constitutionnel.

Mais peut-être voulez-vous également modifier la Constitution ?

Et combien de temps dure une telle procédure ?

3 à 5 ans au mieux ? Et combien coûte une telle procédure ?



Chers membres du groupe PUM

Création : vendredi 18 septembre 2020 10:28

Qui allez-vous assigner à comparaître, et quel tribunal allez-vous poursuivre ? Convoquer l'État belge ? L'État qui a tout intérêt à ce que la fonction publique continue de fonctionner sereinement en ces temps difficiles ?

Est-ce que cela résout vos problèmes quotidiens, ici et maintenant, aujourd'hui ?

Et supposons que demain la loi sur les syndicats soit abolie ou adaptée, pensez-vous qu'il n'y aura plus de règles ? Que le comité A serait supprimé, que le comité de négociation, le comité consultatif supérieur et les comités consultatifs de base seraient soudainement relégués au domaine des fables ?

Il y aura toujours des négociations difficiles.

Et il faut toujours rafraîchir ses connaissances.

Combien de temps l'employeur vous accordera-t-il pour acquérir vos compétences ? Seulement 0 heure et 0 minute.

Il faut donc non seulement connaître le statut et tous les règlements concernant la police et la loi sur la protection sociale, mais aussi le vaste paysage politique et les problèmes sociaux. Sinon, vous serez tout simplement anéantis dans les débats, sans pardon.

Et il y a des problèmes sociaux, n'est-ce pas ?

Je vais vous donner un exemple. Travailler jusqu'à 67 ans. C'est une décision au niveau politique avec négociation avec les partenaires sociaux, ou plutôt les syndicats politiques au niveau national et international. Donc par les grands syndicats politiques. Savez-vous quelle est la part de responsabilité du petit délégué local dans tout cela ? Je vous laisse trouver la réponse.

Parfois, regarder un peu plus loin que la police peut donner beaucoup de nouvelles idées.

Si les petits syndicats devaient être abolis demain, nous serions simplement absorbés par les grands syndicats politiques. Rien de plus



Chers membres du groupe PUM

Création : vendredi 18 septembre 2020 10:28

Et n'est-ce pas ce que vous avez en tête ? Qu'il y a trop d'interférences politiques ? Que la politique décide trop et trop souvent ?

Je suis d'accord avec vous sur ce point. C'est le résultat de la réforme de la police.

Peut-être que l'adhésion à un syndicat reconnu et représentatif est la meilleure solution dans les mauvais scénarios. Et c'est là que le SNPS peut jouer son rôle.

Toujours prêt pour un débat civilisé, sain et ouvert. Avec un esprit ouvert et d'homme à homme, et non pas par le biais de l'anonymat des médias sociaux.

Plus que jamais, la solidarité entre les policiers est cruciale si nous ne voulons pas voir notre statut fusionner dans un ensemble plus vaste dans les années à venir. J'entends et je lis très souvent : "les syndicats ne font rien pour nous". Il serait trop long de rappeler les réalisations sociales. Je voudrais donc vous poser une seule question : dans cette période très difficile qui suit l'affaire de l'aéroport de Gosselies, qui, selon vous, organise et paie la défense de nos collègues qui ont déjà été jugés et condamnés en public par certains journalistes ou parlementaires ? De nombreux membres du groupe PUM sont également membres du SNPS. C'est pourquoi nous avons le devoir de les protéger. En particulier contre les procédures que les dirigeants du groupe ont l'intention d'engager. Une procédure qui s'avérerait extrêmement longue et coûteuse et qui est inévitablement vouée à l'échec. Mais bien sûr, comme je l'ai dit au début, chacun reste libre d'agir et de prendre ses propres décisions. Il faut simplement pouvoir le faire en toute connaissance de cause.

Carlo Médo

Président National